

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action d'insertion auprès des gens du voyage séjournant dans les Bouches-du-Rhône  
: convention liant le département des Bouches-du-Rhône et l'association régionale d'études et  
d'actions auprès des tziganes (AREAT)**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association régionale d'études et d'actions auprès des tziganes (AREAT). L'action relève de l'accompagnement social et socioprofessionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'AREAT concerne 690 gens du voyage bénéficiaires du RSA séjournant sur la commune de Port-de-Bouc et sur les communes autour de l'étang de Berre.

Elle réalise un accompagnement social et professionnel de ces publics en mettant en place des contrats d'engagement réciproque. Elle intervient particulièrement dans le soutien de leurs activités professionnelles indépendantes.

A cet effet, l'AREAT développe en complément de sa mission d'élection de domicile, des actions socio-éducatives axées sur :

- l'accueil du public et son accompagnement dans les démarches administratives ;
- le suivi social : écoute, accès aux droits (couverture maladie universelle, retraite...), aide dans la gestion du budget, lutte contre l'illettrisme ;
- un soutien socioprofessionnel englobant l'élaboration d'un projet professionnel adapté au mode de vie de ce public, l'accompagnement vers l'emploi non salarié ou vers l'emploi salarié compatible avec les déplacements. Un soutien est apporté aux auto- entrepreneurs

dans leurs différentes démarches comptables et administratives pour une mise en conformité ;

- l'accès au logement : travail autour de la sédentarisation ;
- un soutien à la scolarisation des enfants ;
- la médiation entre les différentes institutions (caisse d'allocations familiales ; impôts, régime général des travailleurs indépendants...) ;
- l'accès aux soins : mise en relation avec les organismes de couverture sociale et les structures de soins ;
- des séances collectives d'information et de sensibilisation sur la santé, la création d'entreprise, l'apprentissage des nouvelles technologies.

Pour accomplir ces missions, l'AREAT accueille le public, avec ou sans rendez-vous, tous les jours de la semaine à l'exception du vendredi.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action 2016-2017:*

- l'AREAT est intervenue auprès de 850 familles d'origine tzigane nomades et semi-sédentaires dont 683 familles BRSA ;
- 1 008 BRSA ont bénéficié d'un contrat d'engagement réciproque (CER) ;
- les permanences sociales quotidiennes donnent lieu à la réception de 20 à 30 familles par jour ce qui assure l'accompagnement dans les démarches administratives et leur facilite l'accès au numérique ;
- 8 000 interventions socioéducatives et à visée socioprofessionnelle ont été réalisées en lien avec les différentes administrations, l'accès aux soins, le droit à l'éducation scolaire et l'aide dans l'insertion socioprofessionnelle ;
- l'accompagnement spécifique de 394 travailleurs indépendants occupant des emplois dans des secteurs déterminés (le commerce ambulancier, l'élagage, les travaux d'entretien, la récupération de la ferraille) a permis la régularisation de situation de 110 familles exerçant une activité artisanale et commerçante ;
- la connaissance du public et le rôle d'interface a permis à l'AREAT de repérer et de positionner 24 auto-entrepreneurs ayant créé leur entreprise, depuis plus de 3 ans, sur l'action départementale « suivi des travailleurs indépendants » portée par l'association de développement action insertion (ADAI), ce qui a donné des résultats en termes de développement de la prime d'activité ;
- des temps importants sont consacrés à la médiation avec les institutions, l'organisation d'ateliers favorisant l'accès aux savoirs et l'utilisation des outils numériques.

*Bilan intermédiaire de l'action 2017 arrêté au 31 décembre 2017 :*

- l'AREAT a accompagné 1 007 personnes soit 657 BRSA. Au total, 4 958 interventions ont été réalisées dans les domaines suivants :
- l'aide aux démarches administratives et l'accès au numérique soit 2 195 interventions. 52 dossiers ont été constitués pour les demandes de retraites ou d'allocations adultes handicapés (AAH) ;
- la santé (ouverture de droits, couverture maladie universelle, lien avec le secteur médical) soit 811 interventions. Les actions d'information à la santé et d'accès aux soins ont été mises en place avec les partenaires médicaux ;
- la scolarité (en lien avec l'éducation nationale et les dossiers CNED) représentent 172 interventions;
- l'accompagnement des auto-entrepreneurs concernent 417 BRSA (immatriculations, suivis, radiations) et représentent 1 305 interventions.

- 98 familles ont été régularisées auprès de la chambre de commerce et d'industrie. Un nombre croissant de femmes s'inscrit comme travailleurs indépendants (56 sont immatriculées au registre du commerce) ;
- 33 auto-entrepreneurs ont été orientés sur l'action « suivi des travailleurs indépendants » portée par l'ADAI ;
- des réunions d'informations sur la création d'entreprises ont été réalisées et sont axées sur la création d'entreprises dans le but de responsabiliser les créateurs sur leurs obligations.

L'AREAT constitue un véritable centre de ressources pour le public gens du voyage, qui faute d'aires de stationnement suffisantes, a tendance à se sédentariser sur des terrains agricoles.

La technicité particulière de la structure sur le champ social, éducatif et professionnel permet de répondre aux besoins de ce public marqué par un illettrisme important, une très faible employabilité, des problématiques médicales spécifiques, une méconnaissance des codes relatifs aux droits et devoirs et que le mode de vie particulier marginalise.

L'implication de l'AREAT dans l'accompagnement des auto-entrepreneurs passe par un travail sur la mise en conformité des déclarations trimestrielles de ressources auprès de la CAF et la diversification des activités. Ainsi, sur l'année 2017, 299 BRSA ont bénéficié de la prime d'activité.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/06/2018 au 31/05/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ou l'organisme selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL